



ipse

Mai 2016

Folio 71



Unis, solidaires pour un pilier des droits sociaux

L'Union européenne : Quelle alternative au « Stop ou encore » ?

Protection sociale : aperçu de la situation en Slovaquie

L'apport des familles mutualiste et paritaire au développement du numérique

42^e Rencontre Ipsse - programme - 42nd Ipsse Meeting - programme

l'Institut syndical européen, ETUI : Renforcer l'identité syndicale européenne

The European Trade Union Institute, ETUI : Strengthening the European trade union identity

Édito

- 3 - L'Union européenne :
Quelle alternative au « Stop ou encore » ?

A propos

- 5 - Protection sociale : aperçu de la situation
en Slovaquie, par *Mihail Rolea*, administrateur de l'Ipse

Folioles

- 6 - L'apport des familles mutualiste et paritaire au
développement du numérique
- 9 - Rencontre avec Edouard Bourcieu sur le
Partenariat transatlantique de commerce et
d'investissement (TTIP)
- 10 - *Meeting on the Transatlantic Trade
and Investment Partnership (TTIP)*

Folioscopie

- 12 - L'Institut syndical européen, ETUI : Renforcer
l'identité syndicale européenne
- 13 - *The European Trade Union Institute, ETUI :*
Strengthening the European trade union identity

Échotiers

- 14 - Référendum aux Pays bas, les autres états
membres et l'Ukraine, par *Jean-Pierre Bobichon*
administrateur de l'Ipse
- 15 - Assureurs britanniques : pour ou contre le Brexit ?

Folioles

- 15 - Conseil d'Orientation et l'Assemblée Générale

Reflets d'Europe

- 16 - Kroket - Croquettes néerlandaises
- 16 - L'Ipse rétablit la vérité sur la mimolette
- 16 - La Mauritshuis
- 17 - L'orange du marchand

Foliothèque

- 17 - À lire...

Folioles

- 18 - 42^e Rencontre Ipse - programme
- 19 - 42nd Ipse Meeting - programme



Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. +33 1 40 37 13 88 - Fax +33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 71 Mai 2016 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :
Dominique Boucher

Rédacteurs :

Dominique Boucher, Annie-Claude Blondin
Mihail Rolea, Jean Pierre Bobichon,
Myriam Serres, Camille Boucher

Traductions :

Carlos Fiuza,

Conception, réalisation et impression :

Lillianne Camard

AGENDA

Conférence Synergie
Jeudi 12 Mai à 12h30

42^e Rencontres Ipse
les 30 et 31 mai 2016 à La Haye

Commission Europe
Lundi 13 juin à 9h30

Conseil d'Administration
Mercredi 15 juin à 9h30

L'Union européenne : Quelle alternative au « Stop ou encore » ?



Dominique Boucher,
Délégué général
de l'Ipse

Jamais l'Europe n'a pesé autant sur nos vies ! Les nôtres en tant que personnes, celles de l'Homo Economicus, celles de toutes nos entreprises personnelles ou collectives, celles de nos cultures si proches et si diverses. Pourtant jamais autant, depuis 1951 et la naissance de la Ceca (Communauté économique de l'acier et du Charbon) devenant en 1957 le Marché Commun, puis au fur et à mesure des Traités, de celui de Rome à celui de Lisbonne et de ses 6 Pays fondateurs aux 28 d'aujourd'hui, la question de ce qu'est devenue l'Union européenne se pose... dans son existence même ! Oui elle pourrait ne plus être ! Ou devenir un tout autre objet, institutionnel ou tout autre encore ou plus.

Oncques l'UE n'a été aussi violemment tirailée par des forces si antagonistes. La crise des réfugiés et la montée continue de, ce qu'il est devenu étonnamment comme qualifier de « populismes », se sont ajoutées aux effets de la crise bancaire de 2008, entremêlant crises financière, économique et sociale. Les impitoyables mesures d'austérité bien au-delà de vertueuses politiques de rigueur, imposées par la Commission européenne de Barroso, et en moindre mesure par la BCE et le FMI, aux pays méditerranéens, ont rendu cauchemar le rêve de ces pays des plus europhiles. Les Etats ont continué pour la plupart leur macabre danse schizophrène en adoptant des mesures à Bruxelles, vite condamnées une fois rentré en leur capitale si elles se révélaient impopulaires ou incomprises par leurs opinions publiques. Ajoutons le poids des lobbies tel ce qui fut lâché aux industriels de l'agriculture ou de l'automobile, à l'encontre des engagements pris la main sur le cœur lors la COP 21 !

L'Ipse est née en 1989, certes de la volonté de réunir les composantes de l'économie sociale et du dialogue social –mutualisme et paritarisme- surtout en s'inscrivant dans la construction européenne, qui encouragée alors par Jacques Delors, devait allier compétitivité de nos économies continentales l'exercice de la solidarité, configurée dans le fameux modèle social européen d'alors, hélas confinant aujourd'hui à un certain oxymore.

Encore à la fin des années 1990, l'Europe se voulait fondamentalement « sociale » et concertée, le dialogue social était puissant. Le versant ultra-

libéral mené alors par Miss Thatcher était, on ne pouvait l'être plus, minoritaire en son sein. Cette ambition a disparu avec l'entrée dans l'Union des pays sortis de l'emprise soviétique. Comme l'affirme, non sans références solides, Alain Supiot : « Faute d'avoir été conçu comme une véritable réunification de l'Europe impliquant un nouveau pacte fondateur de l'Union, cet élargissement a ouvert en Europe la voie de l'hybridation du capitalisme et du communisme, aussi à l'œuvre selon des modalités différentes en Chine et en Russie. Trahissant la promesse d'égalisation dans le progrès des conditions de vie et de travail contenue dans le traité de Rome, cet élargissement a servi à attiser la course au moins-disant social.../... Se détournant de l'objectif d'égalisation dans le progrès qui inspirait sa jurisprudence antérieure, elle s'emploie désormais à permettre aux entreprises installées dans les pays à bas salaires et faible protection sociale d'utiliser à plein cet avantage comparatif. »

Comment poursuivre cette incontournable édification européenne sans tenir compte des périlleuses turbulences de nos temps ?

Aux déclinologues nihiliste et aux optimistes lénifiants, un espace de raisons peut-il s'imposer ? Affirmer déjà que 2016 n'est pas 1930 ni 1990 ! Il faut combattre d'abord les peurs : celle de l'autre, du réfugié, du déclassé, du chômeur, du pauvre ou surtout celle du futur !! Les populistes sont certes des démagogues aux aspirations personnelles et confiscatoires du pouvoir, ceux qualifiés d'élites auraient tort toutefois de succomber à s'afficher par trop suffisants et doivent accepter les remises en cause. C'est le sens de l'engagement de la société civile organisée et d'une façon appropriée des lanceurs d'alerte aussi, qui n'ont pas pour autant à se substituer aux institutions constitutionnelles. Notre force nous, entreprises de protection sociale repose sur un mode de gouvernance démocratique et transparente à encore bien approfondir, à viser le long terme et l'investissement, l'innovation. Entre partenaires européens de l'Ipse nous concourons encore et encore à des changements de paradigme pour des actions concrètes dans le cadre de nos métiers mais aussi en redonnant de l'espoir et du sens, eu égard aux projets fondateurs de ce qui nous a construit. ■

Protection sociale : aperçu de la situation en Slovaquie

A partir du 1^{er} juillet la Slovaquie détiendra pour six mois la **présidence du Conseil de l'Union européenne**. Ce sera la première présidence de la Slovaquie depuis son intégration européenne en 2004. Petit tour d'horizon d'une décennie de réformes permettant de moderniser son système de protection sociale.

RETRAITE

Faire face aux défis démographiques et aux problèmes de financement

A partir de la fin des années 1990, la Slovaquie s'est engagée dans des réformes structurelles de son système de retraite hérité de l'époque communiste. Comme la plupart des pays d'Europe centrale et orientale rentrés dans l'UE en 2004, la Slovaquie s'est orientée vers une nouvelle architecture en trois piliers, conformément au modèle préconisé par la Banque mondiale. Au régime public par répartition s'ajoutent deux piliers : un régime professionnel, obligatoire, géré par capitalisation, ainsi qu'un dispositif facultatif d'épargne collective ou individuelle. Ce type de réforme a eu un coût élevé, car il fallait constituer des réserves pour les régimes préfinancés (capitalisation et épargne). Ces réserves ont été financées par les recettes issues des privatisations.

Depuis 2010, le régime public slovaque est au cœur de l'assainissement budgétaire, car l'évolution démographique a augmenté considérablement les coûts liés au vieillissement. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de repousser l'âge légal de la retraite dès 2017 (fixé actuellement à 62 ans), en fonction de l'allongement de l'espérance de vie et également de revoir le système d'indexation de pensions de retraite.

Le deuxième pilier, géré par capitalisation, a subi de plein fouet la crise financière de 2008. La chute des cours en bourse a fait baisser le montant des actifs et a conduit à une réduction du montant des pensions de 20 %. En 2010, les salariés affiliés au régime professionnel du deuxième pilier ont été autorisés à réintégrer le régime public.

SANTÉ

Moderniser le système hospitalier et libéraliser les services

Jusqu'en 1989, la Slovaquie avait un service national de santé fondé sur les principes de couverture universelle et de libre accès aux soins, centré autour de l'hôpital. Ce système, aux structures vétustes et aux faibles ressources budgétaires, était entièrement public. Dans les années 2000, la Slovaquie s'est engagée dans une série de réformes économiques tendant vers une libéralisation des services. Ainsi, une partie des soins a été rendue payante : depuis le 1^{er} juin 2003 les malades doivent payer une participation forfaitaire pour chaque visite aux urgences ou en cas de visite à domicile. Aujourd'hui le dispositif est considéré performant, mais des défis de santé publique restent à relever, notamment concernant les personnes âgées.

MIHAIL ROLEA

Membre du Conseil d'administration de l'Ipse



CHÔMAGE

Mener une politique active de création d'emplois

Après avoir atteint un niveau de 13 % pendant cinq ans jusqu'en 2014, le chômage est redescendu au-dessous de 12 % en 2015, avec une baisse attendue à 11 % en fin d'année 2016. Les règles d'indemnisation sont sévères : les assurés peuvent prétendre aux allocations de chômage s'ils ont cotisé au régime pendant au moins deux des trois années précédant leur inscription

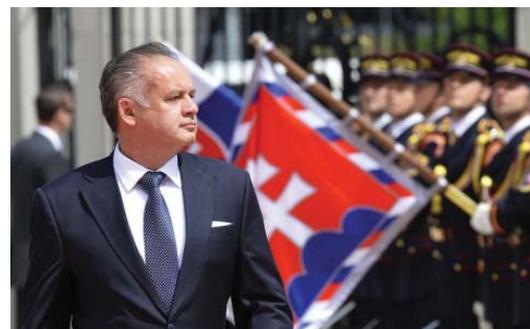




Timbre de la Poste slovaque pour le 10^e anniversaire de la Révolution de velours.



Pièce de 2 euros commémorative 2016 de Slovaquie pour la première présidence de l'Union Européenne



Le président slovaque Andrej Kiska

en tant que demandeurs d'emploi. Les allocations sont versées pendant une durée maximale de 6 mois. L'assuré perçoit une allocation représentant 50 % de son revenu journalier de base servant au calcul des cotisations.

Après une contraction du PIB de 4,9 % en 2009, la Slovaquie a retrouvé une forte croissance : + 2,4 % en 2014, + 4,3 % en 2015. Le pays tire profit des excellents résultats de son industrie automobile. Cette dernière pèse désormais pour 44 % de la richesse produite. Les grands constructeurs y sont presque tous présents de Volkswagen à Kia Motors, en passant par PSA Peugeot-Citroën et ils emploient de dizaines de milliers de personnes. A partir de 2018, Jaguar Land Rover sera présent en Slovaquie avec un site de production qui va entraîner la création de 2800 emplois. Aujourd'hui, le retour de la croissance permet au gouvernement slovaque de mener une politique active de création d'emplois, notamment pour les jeunes.

PRESTATIONS SOCIALES

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le régime slovaque de protection sociale repose à la fois sur le système public d'assurances sociales et les programmes d'assistance sociale soumis aux conditions de ressources. L'aide sociale, assez bien ciblée en Slovaquie, protège les groupes les plus défavorisés, notamment les jeunes sans travail, les femmes seules, les chômeurs non indemnisés et les personnes âgées. Les pensions de retraite ou de réversion, relativement faibles, ne permettent pas toujours d'échapper à la pauvreté. Un clignotant reste encore au rouge : l'inclusion sociale des Roms. Les mesures prises depuis dix décennies sont insuffisantes : les Roms vivent toujours en marge de la société, dans des conditions difficiles. ■



Bratislava l'une des des plus jeunes capitales du monde

République de Slovaquie



Capitale : Bratislava

Superficie : 49 035 km²

Population : 5,4 millions d'habitants

PIB par habitant : 24700 €

Langue officielle de l'UE : slovaque

Régime politique : république parlementaire

Date d'adhésion à l'UE : 1^{er} mai 2004

Nombre de sièges au Parlement européen : 13

Monnaie : Euro. Membre de la zone euro depuis le 1^{er} janvier 2009

Membre de l'espace Schengen depuis le 21 décembre 2007

L'apport des familles mutualiste et paritaire au développement du numérique

Le 18 mars dernier, l'Ipse a tenu sa première conférence Synergie organisée sous forme d'atelier et accueillie par le groupe Malakoff Médéric. A cette occasion, la FNMF, le CTIP et le responsable de la stratégie digitale et de l'innovation du groupe Malakoff Médéric, se sont exprimés sur la transformation numérique du secteur de la protection sociale. Selon eux, cette dernière va non seulement modifier le métier des opérateurs assurantiels, mais également le rapport des usagers à leur santé.



Thomas Blanchette,
Chef de file FNMF au conseil de la Cnamts

Miriana Clerc,
Directrice communication
et relations extérieures
du Ctip



Le numérique, dès lors qu'il touche à l'individu et a fortiori à sa santé, génère des débats passionnés. Les principaux maux qu'on lui reproche sont la déshumanisation, l'individualisation, la surveillance accrue voire l'atteinte à la liberté des individus. Mais les familles mutualiste et paritaire œuvrent pour adapter le modèle social français au développement du numérique, sans pour autant oublier les fondements de nos systèmes collectifs.

Le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) et la Fédération Nationale de la Mutualité Française

(FNMF), notamment à la demande des opérateurs qu'ils représentent, se sont également emparés du sujet.



Le CTIP informe et accompagne les IP et les GPS dans le changement

Dans le cadre d'une politique d'acculturation et d'accompagnement des partenaires sociaux et des collaborateurs des institutions de prévoyance (IP) et des groupes de protection sociale (GPS), le CTIP a mis en place dès 2009, un rendez-vous trimestriel sur

le thème des nouvelles technologies avec l'intervention d'un expert. De nombreux sujets y ont été abordés tels les objets connectés, les FabLabs, la réalité augmentée, les Serious games, les robots, le Big data, etc.

L'organisme a, par exemple, invité Benoît Thieulin, ancien président du Conseil National du Numérique¹ (CNN). Selon lui, la révolution technologique va engendrer la disparition des corps intermédiaires. Le secteur assurantiel va être confronté à des nouveautés. Cependant, ce ne sont pas tant ces nouveautés qui sont intéressantes mais plutôt l'usage qui en est fait. Il



déplore par ailleurs, que ces évolutions technologiques ne soient pas intégrées dans la formation des médecins. Il est donc primordial d'avoir un nouveau modèle économique, ainsi qu'un nouveau parcours de soins pour évoluer efficacement dans ce nouveau contexte.

Dans le même esprit, le CTIP fait intervenir depuis 2013, des experts dans le cadre d'un focus sur les innovations technologiques lors de leurs assemblées générales. Est intervenu à ce titre, l'économiste Nicolas Bouzou, à l'initiative de l'étude prospective « **La santé en 2030** ». Celui-ci confirme les propos tenus par Olivier Nique, directeur des partenariats santé de Pro BTP, lors du **15^{ème} Colloque Professionnel Ipse**. En pleine transformation de leur métier, les organismes assureurs vont devoir évoluer vers des offres de services. Nous allons alors voir apparaître de nouveaux métiers, mais également de nouveaux partenaires industriels ou prestataires, ne serait-ce dans le cadre des objets connectés.

Le but étant d'anticiper les mouvements de sociétés induits par ces évolutions, ces actions vont être complétées par la création d'une commission digitale avec les IP et les GPS, à la

rentrée prochaine. Ces derniers participent d'ailleurs, plus ou moins activement, à cette mutation notamment via une réflexion par le prisme du collectif sur le traitement massif des données et l'utilisation qui pourrait en être faite. De nombreux outils sont également mis en place : Twitter et/ou Facebook, des MOOCs (Massive Open Online Courses) ou **CLOT** en français (Cours en Ligne Ouvert à Tous) pour **Audiens** et **Malakoff Médéric**, un serious game pour B2V, **Vigisanté** piloté par le CTIP, Malakoff Médéric, Humanis et Klésia, **Entreprise territoire de santé** pour Malakoff Médéric, **Ambition santé** ou **Observatoire Blue@picil** pour Apicil,



un **fonds PME Emplois Durables** pour AG2R La Mondiale et Klésia, ou encore la **nursérie Culture & Innovation** pour Audiens.



La FNMF prend part à la réflexion globale et fait des recommandations

Le développement de l'e-santé intéresse également le monde mutualiste. Le président de la Mutualité Française, Etienne Caniard, pense également que « la e-santé va faire éclater l'ensemble des frontières que nous connaissons aujourd'hui et l'ensemble des cloisonnement entre la médecine de ville et l'hôpital ». Désormais, « l'enjeu pour les complémentaires sera de développer un rôle ayant une vraie valeur ajoutée : un rôle d'accompagnement et d'orientation. [...] Il faut passer à une fourniture de services innovants et cela modifie complètement les métiers qui sont les nôtres ». Nous devons passer d'un rôle de payeur aveugle à un rôle d'acteur global.

Les nouvelles technologies doivent aussi nous permettre de répondre partiellement aux problèmes de désertification médicale. Télémédecine, téléconsultation, télévigilance sont les ingrédients indispensables à la réussite du virage ambulatoire. Nos établissements mutualistes (EHPAD,

clinique) sont autant de lieux pour intégrer des solutions de télésanté au service de nos adhérents et des citoyens.

La prévention va considérablement évoluer. L'arrivée de dispositifs de « quantify self » assortis d'une palette d'objets connectés utiles et fiables doit permettre à nos assurés de gérer leur capitale santé.

Les dispositifs connectés apporteront pour les assurés atteints de patholo-

gies chroniques de nouvelles solutions leur permettant de mieux vivre la maladie. Autant de solutions qui nécessiteront la construction d'écosystèmes de partenaires.

L'ensemble de ces éléments va nous conduire à un changement de paradigme. Par conséquent, la question que les complémentaires santé doivent se poser est : comment créer des conditions pour développer leur rôle d'« intégrateur de solutions » ?

Positive Economy Forum et la Mutualité Française, se sont interrogés dans le cadre de l'atelier de réflexion « Positive-Lab » sur l'impact de la révolution numérique sur l'organisation de notre système de santé. A la suite de ses travaux, le Positive-Lab a formulé sept recommandations destinées à « faciliter le virage numérique dans le domaine de la santé et assurer le développement des nouvelles technologies au service des générations futures ».

Les sept propositions pour accompagner la révolution numérique en santé

- Promouvoir l'éducation aux données de santé, à travers de véritables digital humanities, y compris afin que tous soient conscients de ce qu'ils livrent et transmettent.
- Encourager la mutualisation des données dans des « communs » afin de créer de la valeur.
- Renforcer l'accompagnement humain via la formation et les case managers⁽¹⁾.
- Promouvoir la recherche sur l'utilisation des données et la protection de l'anonymat.
- Promouvoir la transparence partagée entre tous les acteurs.
- Repenser la tarification hospitalière : si l'on va vers du mieux-être et du tout préventif, la tarification à l'acte et la tarification à l'activité (T2A) devient de facto obsolète.
- Favoriser les doubles cursus, médecin et ingénieur, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays, afin de mieux cerner les nouvelles expertises nécessaires.

(1) Le Case Management est un processus fortement collaboratif mais néanmoins structuré, piloté par des événements externes et qui demande des réponses au fur et à mesure du traitement dans un domaine métier bien particulier (par exemple un patient, un acte, une réclamation)» (source: Forrester – Craig Le Clair et Clay Richardson).



Les différentes étapes pour réussir la transformation numérique

Stratégie globale

La première nécessité pour les mondes paritaire et mutualiste est de s'ouvrir vers l'extérieur en intégrant dans leur réflexion, leur stratégie, les patients, les praticiens et des startups. C'est la clé du succès. Avec cette logique, les insatisfactions identifiées ou latentes des usagers seront plus facilement résolues.

Par ailleurs, il est important de consolider le marché fragmenté avec une stratégie de plate-forme permettant par exemple de conjuguer bien-être des salariés et performance de l'entreprise, tel que l'a fait Malakoff Médéric avec l'Entreprise Territoire de Santé.

Enfin, il faut que les organismes paritaires et mutualistes se différencient par une offre innovante. C'est ici que se trouve le véritable enjeu de demain.

Stratégie « salarié »

Informé. Il est important de donner le contexte aux collaborateurs sur les transformations en cours et la nécessité d'innover afin de rester attractif et être plus efficace auprès des adhérents.

Interpeller. Ensuite, il ne faut pas hésiter à analyser les modèles de rupture sur lesquels se sont appuyés les autres secteurs. Le secteur assurantiel est loin d'être le seul à être touché par la digitalisation des procès. Cette phase va favoriser la prise de conscience de la nécessité de faire évoluer les dogmes en place.

Partager. Les initiatives en cours en interne doivent être partagées avec les collaborateurs, tout en leur laissant la possibilité de s'exprimer sur les projets. Le brainstorming ne peut être que positif sur des sujets prospectifs tel que le numérique.

Impliquer. Les collaborateurs doivent

être impliqués dans une démarche sur le long-terme. L'idée est de prolonger durablement les principes fondateurs des familles mutualiste et paritaire que sont la mutualisation, la solidarité, l'intérêt général, la proximité, la transparence, l'éthique, etc.

Former. Enfin, il est primordial de former les collaborateurs afin de faire de ces acteurs de la conduite du changement d'aujourd'hui, les promoteurs de la transformation digitale de demain.

Pour les familles mutualiste et paritaire, la rupture avec le modèle antérieur est inéluctable. A l'heure des objets connectés, il semble indispensable de solutionner la gouvernance parfois déconnectée de la réalité des assurés. Il est important qu'elles préparent la « disruption » en s'appuyant notamment sur d'autres modèles issus du monde lucratif, mais elles ne doivent en aucun cas oublier leurs valeurs mutualistes et paritaires. ■

Rencontre avec Edouard Bourcieu sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)



Le 8 Mars dernier, la Délégation de l'Ipse a été reçue par Edouard Bourcieu dans les bureaux de la Commission européenne à Paris. Edouard Bourcieu est Conseiller commercial à la Représentation de la Commission européenne à Paris. La délégation de l'Ipse était composée de Dominique Boucher, délégué général et de son adjointe Annie-Claude Blondin, de Jean-Pierre Bobichon, membre fondateur et administrateur et enfin de Pietro Romano, chargé de projet.

Les négociations du traité international nommé « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (TTIP) constituent un dossier de grand intérêt pour les adhérents de l'Ipse, qui a consacré une conférence Synergie à ce thème en décembre 2014.

Pour rappel, en 2013, les pays membres de l'UE ont mandaté la Commission européenne pour négocier le traité. Selon les indications de la commissaire au commerce, Cécile Malmström, ces négociations devaient se conclure avant la fin de 2016. Toutefois, de nombreux éléments doivent encore être éclaircis et réglés, notamment les questions de transparence et certains aspects techniques tels que le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Afin d'avoir un éclairage sur ces points et à l'initiative de la commission Synergie, l'Ipse a organisé une rencontre avec Edouard Bourcieu, ancien membre du cabinet de la commissaire Malmström et actuellement en charge de ce dossier à la Représentation de la Commission

européenne à Paris. Cet entretien s'est tenu peu après le douzième cycle de négociations qui a eu lieu à Bruxelles, du lundi 22 au vendredi 26 février 2016. Édouard Bourcieu a brièvement rappelé les accords commerciaux conclus avec d'autres pays tiers et expliqué que la multiplication de ces accords faisait partie de la stratégie de l'UE pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Le TTIP tire son épingle du jeu à la fois par le poids économique des deux acteurs et par le contenu des négociations. En effet il ne s'agit pas seulement d'améliorer l'accès aux marchés respectifs mais aussi de réduire les barrières non tarifaires et notamment réglementaires.

Les critiques majeures au TTIP ont été formulées à l'égard d'une part, de l'opacité des négociations, et d'autre part du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

En ce qui concerne le premier aspect, Bourcieu a insisté sur les efforts qui

ont été mis en place par la Commission européenne: documentation en ligne, conférences de presse à l'issue de chaque cycle de négociation, accès à toutes les catégories de documents confidentiels liés aux négociations pour les membres du Parlement européen, etc.

Pour ce qui est du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (en anglais ISDS), les États-Unis semblent avoir accepté la proposition européenne d'améliorer ce mécanisme avec les éléments suivants:

- Mise en place d'un système juridictionnel public des investissements, composé d'un tribunal de première instance et d'une cour d'appel;
- Arrêts rendus par des juges hautement qualifiés nommés par les pouvoirs publics – qualifications requises comparables à celles des membres des juridictions internationales permanentes, telles que la Cour internationale de justice et l'organe d'appel de l'OMC ;

- Principes de fonctionnement de la nouvelle cour d'appel semblables à ceux de l'organe d'appel de l'OMC ;
- Définition précise de la capacité des investisseurs à saisir la juridiction, limitée à des cas précis, tels que la discrimination ciblée fondée sur le sexe, la race, les convictions religieuses ou la nationalité, l'expropriation sans indemnisation ou encore le déni de justice ;
- Consécration et protection du droit des États de réglementer, par son inscription dans les accords de commerce et d'investissement.

Ces dispositions devraient permettre aux États de garder leur rôle de législateur et en définitive de réduire le pouvoir des investisseurs à leur égard. Par ailleurs, la Commission va travail-

ler, avec d'autres pays, à la création d'une juridiction internationale permanente des investissements. À terme, l'objectif est qu'elle puisse remplacer tous les mécanismes de règlement des différends prévus dans les accords de l'UE, les accords d'États membres de l'UE avec des pays tiers, et dans les accords de commerce et d'investissement conclus entre d'autres pays. Une telle avancée améliorerait l'efficacité, la cohérence et la légitimité des mécanismes internationaux de règlement des différends en matière d'investissement.

En ce qui concerne les États-Unis, Bourcieu remarque une absence quasi totale du TTIP du débat public américain. Les candidats aux élections primaires pour la présidence des États-

Unis n'ont commencé à parler du TTIP que très récemment, et avec un ton plutôt hostile (notamment le candidat républicain Donald Trump). Par ailleurs, la position américaine risque d'évoluer non seulement par rapport à la nouvelle présidence mais aussi en fonction des débats autour de l'octroi du Statut d'économie de marché à la Chine. Ces deux dossiers pourraient s'influencer réciproquement.

De manière générale, Édouard Bourcieu a invité à regarder les accords commerciaux déjà conclus entre l'UE et les pays tiers, notamment celui avec la Corée du Sud. Il estime que les effets négatifs redoutés par les européens ne se sont finalement pas produits. ■

Meeting on the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)

On Tuesday, March 8th, 2016, the IPSE delegation was received by Mr. Bourcieu in the offices of the European Commission in Paris. Edouard Bourcieu is Commercial Counsellor at the European Commission Representation in Paris. The IPSE delegation was composed of Dominique Boucher, General Delegate, Annie-Claude Blondin, Deputy General Delegate, Jean-Pierre Bobichon, Founding member and Administrator and Pietro Romano, Project Manager.

The negotiations of the international agreement called "Transatlantic Trade and Investment Partnership" (TTIP) is a matter of great interest to the members of IPSE, which has dedicated a Synergy conference to this theme in December 2014.

In 2013 the EU member countries

mandated the European Commission to negotiate the treaty. According to information from the Trade Commissioner, Cecilia Malmström, the negotiations should be concluded before the end of 2016. However, there are still many aspects that need to be clarified and set, which have to do both with the transparency of the negotiations and with technical aspects such as the dispute settlement mechanism between investors and states. In order to shed light on these issues, on the initiative of the Synergy Committee, IPSE organized a meeting with Edouard Bourcieu, a former member of Commissioner Malmström cabinet and currently in charge of this dossier in the European Commission Representation in Paris. This interview took place shortly after the twelfth round of negotiations

was held in Brussels, from Monday 22nd to Friday 26th, February, 2016.

Edouard Bourcieu briefly recalled the trade agreements with other countries and explained that the proliferation of such agreements is part of the EU strategy to break the negotiations deadlock at the World Trade Organization. Compared to other agreements, the TTIP is different both due to the economic weight of the two actors and the content of the negotiations. Indeed, it is not only about improving access to the respective markets but also reducing non-tariff and, in particular, regulatory barriers.

The major criticisms to the TTIP have focused, on the one hand, on the opacity of the negotiations, and on the other hand on the dispute settlement mechanism between investors

and states. As to the first aspect, Mr. Bourcieu emphasized the efforts that have been put in place by the European Commission: online documentation, press conferences after each round of negotiations, access to all categories of confidential documents related to the negotiations for the members of the European Parliament, etc. As for the dispute settlement mechanism between investors and states (ISDS), the United States seem to have accepted the EU proposal to improve this mechanism with the following:

- Establishment of a public court system for investments, consisting of a lower court and a court of appeal;
- Judgments delivered by highly qualified judges appointed by the public authorities – required qualifications comparable to those of the members of permanent international courts, such as the International Court of Justice and the WTO body of appeal;

- Operation principles of the new court of appeal similar to those of the WTO body of appeal;

- Precise definition of the ability of investors to seize the jurisdiction, limited to specific cases, such as targeted discrimination based on sex, race, religious beliefs or nationality, expropriation without compensation or the denial of justice ;

- Dedication and protection of the right of States to regulate, by its inclusion in the trade and investment agreements.

These provisions should allow states to keep their role as legislators and ultimately reduce the power of investors towards them. Furthermore, the Commission will work with other countries to create a permanent international court of investments. Ultimately, the goal is that it can replace all dispute resolution mechanisms contained in EU agreements, the EU Member States agreements with third countries and in trade and investment

agreements between other countries. Such a step would improve the efficiency, coherence and legitimacy of the dispute settlement mechanisms in international investments.

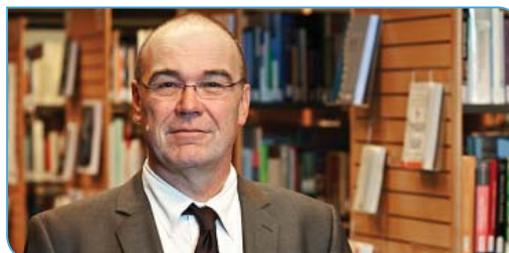
Regarding the US, Mr. Bourcieu noticed an almost complete lack of public debate on the TTIP in America. The candidates in the primary elections for the US presidency have started talking about the TTIP only recently, and on a rather hostile tone (especially the Republican candidate Donald Trump). Moreover, the US position is likely to evolve not only in relation to the new president but also on the discussions around the granting of market economy status to China. These two issues could influence each other.

Generally, Mr. Bourcieu suggested looking at the trade agreements already concluded between the EU and third countries, notably with South Korea. He believes that the negative effects feared by the Europeans are eventually unjustified. ■



L'Institut syndical européen, ETUI : *Renforcer l'identité syndicale européenne*

Entretien avec
Philippe Pochet,
Directeur général



Quelles sont les activités de l'ISE ou ETUI ?

L'ISE ou ETUI est le centre de recherches indépendant de la Confédération des Syndicats (CES). L'essentiel de notre activité s'articule en deux grands axes. En premier lieu, un département recherche avec la collecte de documentation, la réalisation de recherches sur des sujets d'importance pour le monde du travail. Ensuite, l'Etui propose un large éventail de formations à destination de la Confédération Européenne des Syndicats et de ses membres affiliés avec à terme l'objectif de renforcer l'identité syndicale européenne.

Enfin, l'Institut intervient également dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail dans le but d'aboutir à un niveau très élevé de protections des travailleurs en Europe.

Dans ces différents domaines, l'ambition du centre est d'être le centre de compétences et de connaissances le plus important d'Europe, fort de son équipe de 65 membres en plus de l'appui de contributeurs réguliers issu du monde universitaire ou syndical.



Quelles sont les priorités à l'ordre du jour pour l'ETUI ?

Le programme de travail de l'Etui fait écho à celui de la Commission Européenne et ce dans le but de mesurer au mieux l'évolution des politiques sociales. L'essentiel de nos recherches s'articule donc autour de thématiques brûlantes qui vont être au cœur de très nombreux débats pour les prochaines années. Tout d'abord, les grands chantiers lancés par la commission Juncker à travers le programme d'investissement (Investment program) ou l'agenda REFIT sur la simplification de la réglementation européenne. D'autres sujets d'importance mobilisent notre travail de recherches, tels que les problèmes liés aux politiques industrielles ou au changement climatique.

En outre, nous apportons une contribution au débat en cours sur une éventuelle entrée en vigueur du TTIP en soulignant dans différentes publications que les résultats en termes de bénéfices économiques et sociaux tels qu'avancés par la Commission ont été largement exagérés. La question des migrants et à travers

elle, celle des droits fondamentaux en Europe figure également à notre agenda de recherches.

En plus de toutes ces questions, nous abordons également un sujet émergent dans le débat qui est celui de la digitalisation de l'économie, sur ses impacts en termes de droits sociaux et de bien-être pour les travailleurs. A ce titre, nous organisons conjointement avec la CES une conférence à Bruxelles du 27 au 29 mai 2016 : « Façonner le nouveau monde du travail. Impacts de la digitalisation et de la robotisation ».



Comment définiriez-vous votre partenariat avec l'Ipse ?

Il s'agit d'un partenariat ancien, inscrit dans la durée, comme avec l'ensemble de nos partenaires universitaires, académiques ou institutionnels à l'échelle de l'Europe. Nous partageons avec l'Ipse des intérêts et des valeurs en commun. Défendre notamment l'idée que la condition de la réussite de la construction européenne inclut de prendre en compte le dialogue social et les acteurs de l'économie sociale et solidaires. ■

A RETENIR

- L'Etui est une association internationale de droit **belge**
- Elle bénéficie du soutien financier de **l'Union Européenne**
- Elle emploie environ **65** collaborateurs sans compter les contributions volontaires pouvant être internationales
- **2** évènements thématiques sont organisés par mois

- En 2014-2015 :
 - le nombre de ses publications s'est élevé à **46**
 - **2100** syndicalistes ont suivi ses formations
 - Ses sites internet et ses médias sociaux ont touché plus de **250 000** visiteurs
- L'ISE publie, entre autres, des livres, des rapports, des guides, des documents de travail, des périodiques et des catalogues.

The European Trade Union Institute, ETUI : Strengthening the European trade union identity

Questions to Philippe Pochet, Executive Director of ETUI



these areas, the ambition of the centre is to be the most important centre of expertise and knowledge in Europe, with its team of 65 members complemented with the support of regular contributors from universities and trade unions

conomic and social benefits as suggested by the Commission were largely exaggerated. The issue of migrants, and through it that of fundamental rights in Europe, is also on our research agenda.

In addition to all these questions, we also address an emerging issue in the debate which is the digitization of the economy, its impacts in terms of social rights and welfare for workers. As such, we are organizing jointly with ETUC a conference in Brussels from 27 to 29 May 2016: "Shaping the new world of work: The impacts of digitalisation and robotisation."

➤ What are the priorities in ETUI's agenda?

The work program of the ETUI echoes that of the European Commission in order to better measure the evolution of social policies. Most of our research is therefore based around relevant themes that will be at the heart of many debates in the coming years. First, the major projects launched by the Juncker Commission through the investment program or the REFIT agenda on the simplification of EU regulations. Other issues of importance mobilize our research work, such as industrial policy or climate change issues.

In addition, we contribute to the ongoing debate on a possible entry into force of TTIP, stressing in various publications that the results in terms of eco-

➤ How would you describe your partnership with IPSE?

This is an old partnership, for the long-term, as with all our university, academic or institutional partners across Europe. We share common interests and values with IPSE, namely, defending the idea that the condition for the success of European integration includes taking into account social dialogue and the actors of the social and solidarity-based economy. ■

➤ What are the activities of ETUI?

ETUI is the independent research centre of the European Trade Union Confederation (ETUC). Most of our business is divided into two main areas. First, a research department that gathers documentation and conducts research on issues of importance to the world of labour. Next, ETUI offers a wide range of courses to the European Trade Union Confederation and its affiliates with the ultimate goal of strengthening the European trade union identity. Finally, the Institute is also involved in the field of safety and health at work in order to achieve a high level of protection of workers in Europe. In

KEY POINTS

- ETUI is an international non-profit-making Association established under Belgian law.
- It's financially supported by the European Union
- It employs about 65 staff without counting voluntary contributions which may be international
- 2 thematic events are organized per month
- In 2014-2015:
 - 46 publications have been released
 - 2100 trade-unionist have attended its trainings events
 - Its websites and social media have been visited by 250 000 people

- ISE publishes, among others works, books, reports, guides, working papers, periodicals, catalogues. As examples of recent publications:



Référendum aux Pays bas les autres états membres et l'Ukraine



Les résultats du référendum aux Pays Bas du 6 avril dernier, un des six Etats membres fondateurs de la construction européenne, en pleine présidence tournante de l'Union européenne, méritent que l'on s'y attarde. 57 référendums en Europe ont été organisés depuis 1972. 41 se sont soldés par des résultats positifs.

Ce référendum à caractère consultatif - non contraignant - à propos de l'accord Union européenne/Ukraine a connu une faible participation de 32,2%, avec 61,1% de non et 38,1% de oui. Ce qui correspond à une participation de 4 millions d'électeurs sur les 12,5 millions potentiels. Parmi les 4 millions de votants, 2,4 millions ont voté non et 1,6 millions ont voté oui. Sous la barre des 30% de participation, le référendum aurait été invalidé. Il s'en est donc fallu de très peu... Cet accord d'association ratifié par TOUS les parlements des Etats membres de l'Union européenne, y compris donc celui des Pays Bas, est entré en vigueur le 1er janvier 2016... A la suite de ce référendum, le Parlement des Pays Bas a rejeté par 75 députés sur 150, une motion demandant le « retrait aussi vite que possible » de l'accord d'association. L'Assemblée élue par le peuple néerlandais a eu le dernier mot.

Le vote négatif issu du référendum,

l'a emporté par 800 000 votants soit 6,4%, ce qui rapporté à l'ensemble des 375 millions d'électeurs potentiels dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, représente environ 0,02% de l'électorat européen.

Il est utile de bien intégrer ces réalités pour engager une réflexion approfondie sur la pratique référendaire au sein de l'Union européenne. N'oublions pas que dans certains Etats membres la procédure du référendum est impossible car non prévu par la Constitution. Ce référendum, comme souvent, a été l'occasion de manifester, dans le cas présent, une méfiance, envers l'Ukraine, la Russie, l'Union européenne, le gouvernement Néerlandais.

La pratique de l'accord unanime dans le fonctionnement des prises de décisions par les Institutions européennes, dans certains domaines, mérite d'être reconsidérée. Que valent les résultats de ce référendum face aux Etats membres qui ont ratifiés cet accord d'association par voie législative ?

Est-ce que les résultats d'un référendum sont plus légitimes que les résultats de votes acquis par la totalité des Etats membres de l'Union européenne via, les représentations législatives élues démocratiquement par les peuples d'Europe ?

L'Ukraine dans les bras de Poutine

L'Ukraine a été fondée le 24 août 1991. Elle est entourée de 7 pays voisins dont 4 sont des Etats membres de l'Union européenne. La capitale est Kiev, le Président est Petro Porochenko et la devise est le Hryvnia. La population est d'environ 45 millions d'habitants.

Il est nécessaire de trouver des solutions politiques pour tenter d'envoyer d'autres messages plus positifs aux Ukrainiens que la triste perspective de les laisser aux prises avec la stratégie de W. Poutine poursuivant sa volonté de reconstruire la grande Russie. Mais comment tenir compte des résultats du référendum Néerlandais ? Par exemple, comment les exempter, tout ou partie, des dispositions de l'accord, notamment dans les domaines économiques et commerciaux ? Comment tenir compte des Etats membres de l'Union européenne de l'Europe centrale et orientale qui ont ratifié l'accord d'association et qui eux sont directement concernés géographique-ment ?

La lutte sanglante, mortelle, engagée par Maïdan-les combattants des libertés – notamment entre le 13 novembre 2013 et février 2014, pour affirmer l'Ukraine libre et indépendante vis-à-vis, notamment de la Russie, et pour son rapprochement organisé et structuré avec l'Union européenne est bafouée pour le moment.

Aucune des 28 démocraties européennes ne peut dicter sa loi aux autres, qui plus est quand les résultats d'une simple consultation sont minoritaires du point de vue participatif. C'est la base même de l'organisation démocratique de l'Union européenne en Fédération d'Etats Nations. ■

Jean-Pierre Bobichon,

Membre fondateur
et administrateur de l'Ipse

Assureurs britanniques : pour ou contre le Brexit ?



A quelques semaines du référendum sur le Brexit, chacun donne de la voix. Mais qu'en pensent les assureurs ?

Ils sont contre, assurément ! En effet, sortir de l'UE nuirait au marché de l'assurance Londonien car 6M€ de prime y sont souscrits chaque année en provenance de l'UE.

Le risque majeur est de voir le Royaume-Uni perdre ses droits au passeport européen. Ce sésame permet à une entreprise installée dans un pays de l'Espace Economique Européen de proposer ses produits et ses services dans les autres pays membres. Sans ce passeport, les assureurs britanniques qui voudraient conserver leurs activités hors de leurs frontières se verraient dans l'obligation d'établir des filiales. Et qui dit filiales, dit aussi coûts supplémentaires, nouvelles exigences en terme de back office et nouveaux impératifs réglementaires ...

Il faut cependant relativiser les conséquences du Brexit sur les assureurs Britanniques. D'une part, l'Europe continentale représente une faible part de leur activité. Et d'autre part, Selon Mark Nicholson de l'agence de notation Standard & Poor's, la perte du passeport européen n'est pas une certitude et des solutions intermédiaires peuvent être mises en place. ■

Les 5 et 6 avril 2016, se sont tenues deux instances des plus significatives de la vie de l'institut, **le Conseil d'Orientation et l'Assemblée Générale**

Le Conseil d'Orientation s'est réuni dans les locaux parisiens de l'Ipse en présence de nombre de ses membres.

Un format très innovant et doublé d'une parité européenne, a été retenu pour les réunions à venir, en effet, elles seront placées sous la co-présidence de Gabrielle Clotuche –ancienne directrice de la protection sociale et de l'inclusion sociale à la Commission européenne– et de Otto Kaufmann –ancien responsable de recherches au Max Planck Institute Socialrechts.

Le Conseil d'Orientation a rappelé que la Conférence des Présidents de février 2016 a permis une plus grande prise en compte de la cohérence des travaux menés par les diverses instances de l'Ipse et que les attributions du Conseil d'Orientation doivent s'inscrire dans des propositions de réflexion sur le long terme.

Une consultation publique de la Commission européenne sur le pilier des droits sociaux et sur l'avenir des systèmes de protection sociale est ouverte jusqu'en décembre 2016, le Conseil d'Orientation précise que l'Ipse doit impliquer ses adhérents et ses partenaires afin d'élaborer une réponse à cette consultation à partir de sa Charte, il est en effet primordial de montrer en quoi elle est encore et toujours d'actualité. Un plan de travail sera proposé par l'équipe de l'Ipse.

Dans le cadre d'un travail de plus en plus en synergie avec la Commission Europe, ces deux instances se réuniront en octobre à Bruxelles en une session commune qui sera traduite en français/anglais.

L'Assemblée Générale dans sa 27ème édition a été accueillie dans les locaux parisiens de son adhérent

l'Ipsec. Cette Assemblée Générale était la première sous la présidence de Bernard Petit-Jean, nouvellement élu Président de l'Ipse et qui a présenté son rapport moral.

Le rapport d'activité de l'Ipse a été l'objet d'une présentation innovante par notre délégué général, Dominique Boucher, en effet les divers présidents de commissions sont venus faire état de leur activité annuelle aux adhérents présents.

Le nombre de manifestations qui a ponctué l'année 2015 (Colloques professionnels, Rencontre Ipse, formations, visite d'étude, interventions et conseils divers...), ainsi que le nombre de publications (Folio collection, le Folio, le Folim@il) sont une marque du dynamisme de l'équipe de l'Ipse, petite par le nombre mais grande par ses convictions au service de la protection sociale. Cette équipe est désormais renforcée par l'arrivée depuis début mars de l'Adjointe au Délégué général, Annie-Claude Blondin.

L'Assemblée Générale a clôturé sa session par l'intervention exceptionnelle de Monsieur Kasper Holl, Conseiller pour les affaires européennes, auprès de l'ambassade de Pays Bas. L'Union Européenne étant actuellement sous la présidence des Pays Bas jusqu'en juin qui détiennent la présidence pour la douzième fois. La précédente étant en 2004. Au cours de son intervention, Monsieur Casper Holl a souligné qu'entre 2004 et 2016 l'Europe a profondément changé de visage : innovations institutionnelles portées par le Traité de Lisbonne, crise économique, crise des réfugiés, crise géopolitique etc., tant d'éléments qui font que la présidence de l'UE voit se limiter sa marge de manœuvre. ■



Kroket

Croquettes néerlandaises

- 800 g de viande de boeuf type paleron
- 1 oignon finement haché
- 60 g de beurre
- 60 g de farine
- 1/2 l d'eau avec 1 bouillon de boeuf
- noix de muscade, sel et poivre
- 3 oeufs battus
- chapelure
- farine



Réalisation

Dans une cocotte, mettre le beurre et faire revenir la viande de chaque côté 2 minutes. Ajouter les oignons finement hachés. Ajouter ensuite respectivement, le 1/2 l de bouillon, le sel, le poivre et la noix de muscade râpée (à volonté). Laisser cuire 3 heures environ à feu très doux et à couvert.

Une fois la viande cuite, la retirer du bouillon (le réserver). Émietter ou déchirer la viande de manière à en faire des « fils ». La remettre dans le bouillon. Y délayer la farine afin de former un ragoût. Placer le ragoût au réfrigérateur afin qu'il refroidisse. Une fois froid, préparer trois assiettes avec respectivement la farine, les oeufs et la chapelure. Faire des « saucisses » d'à peu près 10 cm de longueur de ragoût et les tremper dans la farine, les oeufs et la chapelure. Ne pas lésiner sur ces trois éléments car ils empêcheront les kroketen d'éclater lors de la friture.

Mettre les kroketen au congélateur sur des assiettes, pour les solidifier et ainsi éviter l'éclatement.

Enfin pour finir, faire cuire dans un bain de friture jusqu'à ce que les kroketen soient brunes. Les kroketen se gardent parfaitement au congélateur. ■



L'Ipse rétablit la vérité sur la mimolette

A l'occasion de la Rencontre Ipse de la Haye, nous avons voulu enquêter sur la mimolette, ce fromage qu'on classe souvent parmi les fromages hollandais...

Premier indice, la croûte. Avez-vous déjà remarqué les trous qui se forment à sa surface ? Nous avons découvert le coupable, il s'agit du ciron. Cette minuscule mite alimentaire façonne et perce la croûte de la mimolette afin de l'aérer, c'est ce qui lui donne cette saveur si particulière. C'est aussi à cause de lui qu'aux États-Unis, la Food and Drug Administration a interdit son importation...

Deuxième caractéristique, sa couleur. D'où vient le teint orangé de la Mimolette ? Au risque de vous décevoir, c'est un artifice. Elle provient d'un colorant alimentaire issu d'un arbuste d'Amérique tropicale appelé le rocou (ou roucou).

Mais pourquoi lui donner cette couleur orange ? Tout simplement parce qu'à l'époque du protectionnisme de Colbert, les fromages étrangers étaient interdits. On a donc voulu différencier ce trésor du patrimoine de son cousin hollandais, l'Edam. Oui, vous avez bien lu, la mimolette est française ! ■



La Mauritshuis *la « Maison de Maurice » en néerlandais*

La Jeune Fille à la perle, Le Chardonneret, La Leçon d'anatomie... Les trois stars du

Mauritshuis de La Haye doivent leur célébrité à la littérature. Ce musée spécialisé dans l'âge d'or de la peinture hollandaise et flamande (XVIIe siècle) recèle les plus belles huiles de cette période. Dans un ancien hôtel particulier à taille humaine, on navigue d'une salle de bal où est exposé Le Taureau, de



Paulus Potter, à une pièce présentant de nombreux Rembrandt, en passant par un cabinet dans lequel se font face Vermeer,

Rubens et Bruegel. Il y a deux ans, ne répondant plus aux normes en vigueur,

la « boîte à bijoux » a entamé une vaste opération de rénovation. L'entrée se fait désormais par un atrium au sous-sol - « Nous nous sommes inspirés du Louvre », explique l'architecte -, qui mène vers les collections permanentes et vers un bâtiment de l'autre côté de la rue.

Celui-ci abrite les expositions temporaires et la bibliothèque, permettant ainsi au musée de doubler de volume. ■

source: lemonde.fr

L'orange du marchand

Pressés que vous êtes chers lecteurs, prenez tout de même quelques instants pour lire ce filet d'Orange des Pays Bas !!!!

De partout du orange, dans les rues, les robes, les maillots, les fleurs à la boutonnière, une véritable fièvre orange qui touche tous les Néerlandais et dont il est extrêmement difficile d'en guérir.

Mais où cela a t'il bien pu commencer ? Et bien la réponse est à chercher sur la nationale 7 en France !

Remontons le cour de l'histoire et arrêtons-nous en 35 avant JC, des légionnaires romains vétérans fondent une ville sur le territoire de la tribu gauloise des Tricastini. La Colonia Julia Secundanorum Arausio est fondée avec son théâtre et Arausio deviendra dans la langue de tous les jours Orange.

Au fil des siècles, Orange sera la propriété de Charlemagne qui règne à Aix la Chapelle, puis de l'empereur Frédérique Barberousse qui fait de la ville une principauté.

D'héritage en conquêtes dans l'Europe du Nord, la principauté d'Orange, ville des princes, atterrit dans la dot de la famille Nassau. Guillaume Ier dit le taciturne est donc Guillaume D'Orange-Nassau. Il s'installe à la tête de Provinces-unies qui sont aujourd'hui les Pays-Bas.

Au 17e siècle les guerres de religions divisent l'Europe. Guillaume d'Orange-Nassau prend la tête des protestants et ceux qui le suivent sont appelés Orangistes. Ils se rangent sous une bannière commune qu'ils teignent logiquement en couleur orange.

La France catholique mène une longue guerre aux protestants des Pays-Bas. En Provence, Orange devient donc une ville ennemie du roi de France. Elle sera assiégée par le comte de Grignan qui en prendra le contrôle au nom de Louis XIV.

Depuis les protestants gardent l'orange comme étendard.

En Irlande du nord, les protestants fidèles au rattachement à la Grande-Bretagne anglicane sont toujours appelés Orangistes et défilent non sans violence chaque année sous les bannières orangées prenant une teinte orange sanguine alors qu'à Amsterdam le balcon du palais royal est décoré d'oranges douces...

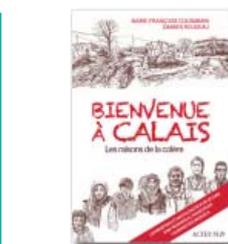
Tout ça à cause de quelques légionnaires romains qui trouvaient si bien cette Provence qui ressemblait à leur Italie natale !!!

De nos jours, les Néerlandais ont tendance à attraper la fièvre orange lors de manifestations telles que l'Euro ou le Mondial de football (l'équipe de football des Pays Bas est également connue sous le nom de « Oranie »), donc ne soyez pas surpris de voir cette couleur surgir à de très nombreuses occasions.

Les zones infectées sont les bars, les magasins, les bureaux, les maisons, les voitures... tout le monde arbore la couleur orange et la tenue vestimentaire des personnes souffrant de la fièvre orange ou de la folie orange en dit long sur le caractère contagieux et irréversible de cette maladie !

Heureusement, la fièvre orange est très saine. Elle donne le moral et est le moyen idéal pour rencontrer de nouvelles personnes.

N'en disons pas plus, la photo ci-dessous parle d'elle-même, la couleur orange est bien l'identité nationale des Pays Bas. ■



BIENVENUE A CALAIS
Les raisons de la colère
Marie-Françoise Colombani
Damien Roudeau
Editions Actes Sud

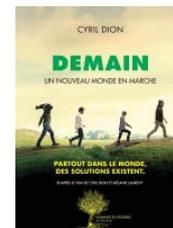
Ne laissons pas s'inscrire aux frontières de la France la devise qui orne l'entrée de l'Enfer de Dante : « Toi qui entres ici abandonne toute espérance ». Comment le gouvernement et la France force de frappe contre daesh peut-elle abandonner et laisser dans un tel dénuement ceux qui ont fui la guerre ?



La honte doit être sur nous et l'Europe, et non sur ceux qui ne fuient que par désespoir. Comment pouvons-nous prétendre que nous ne ferions la même chose dans une situation similaire ?

Avons-nous oublié que la solidarité se doit d'être en temps de guerre ? Et tout particulièrement pour les plus faibles, c'est-à-dire toutes ces femmes et ces enfants.

Mais l'humanité existe encore à Calais car de nombreux bénévoles gardent et tissent des liens avec les réfugiés.



DEMAIN
Un nouveau monde en marche
Cyril Dion
Domaine du possible,
Editions Actes Sud

Et si montrer des solutions, raconter une histoire qui fait du bien était la meilleure façon de résoudre les crises économiques, sociales et écologiques que traversent les pays ?

« Les plus grands défis de l'humanité ne sont pas la faim, la pauvreté, le développement durable, la paix, la santé, l'éducation, l'économie, les ressources naturelles... mais notre capacité à nous organiser collectivement pour pouvoir les résoudre. »

Telle est la volonté de l'auteur, nous faire partager un nouveau modèle de société et un nouveau rêve possible.

Et comme le disait un homme que nous avons tous beaucoup aimé :

You may say I'm a dreamer

But I'm not the only one
I hope someday you'll join us
And the world will live as one
Imagine !

Vous me dites peut être que je suis un rêveur,

Mais je ne suis pas seul.

Un jour j'espère que vous viendrez rêver avec nous.

Et le monde ne fera plus qu'un. Imagine !



42^e Rencontre Ipse

La Haye, les 30 et 31 mai 2016

accueillie par La Maison de l'Europe de La Haye

Les métamorphoses du travail à l'épreuve du numérique : les réponses de la protection sociale solidaire

programme

- LUNDI 30 MAI -

9h00 - Allocutions de bienvenue

- **Geert Jan Hamilton**, Secrétaire général du Sénat des Pays-Bas
- **Madeleine Infeldt**, Représentante de la Commission Européenne
- ***Lodewijk Asscher**, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas
- **Bernard Petit-Jean**, Président de l'Ipse

10h00 - Les enjeux de la 4²e Rencontre Ipse

- **Dominique Boucher**, Délégué général de l'Ipse

PREMIÈRE SESSION

10h15 - Digitalisation et Big data : évolution ou implosion de nos modèles sociaux

Introduction et modérateur : **Marc Dupuis** – Expert digital (FR)

Les nouveaux risques sociaux de la 4^e révolution industrielle

- **Christophe Degryse** – Institut Syndical Européen – ETUI

Travail et emploi au cœur de l'économie collaborative

- **Denis Stokkink** – Président de Pour la Solidarité (BE)

Débats avec les participants

12h15 - Déjeuner

DEUXIÈME SESSION

14h00 - Le travail en plein bouleversement

Modérateur : **Jean Lapeyre**, Conseiller spécial au Comité économique et social européen, Membre du Conseil d'orientation de Ipse

Salariés, vrais et faux indépendants

- **Jan Cremers**, Université d'Utrecht, ancien Député européen (NL)

Travail para subordonné et « slashers »

- **Alessio Gramolati**, Responsable de la coordination des Politiques Industrielles de la CGIL, au Département Négociations collectives (IT)

Propositions politiques pour le nouveau marché du travail

- **Pascal Terrasse**, Député parlementaire (FR)

Débats avec les participants

15h30 - Pause

TROISIÈME SESSION

15h50 - De nouveaux droits à la protection sociale

Modérateur : **Marcel Smeets**, Association européenne des foyers et services pour le vieillissement - EAHSA, Membre du Conseil d'orientation de l'Ipse

Faux et vrais entrepreneurs et droit à la protection sociale

- **Alwin Oerlemans**, APG/ABP (NL)
- **Aad Koster**, Président d'EAHSA et ActiZ (NL)

La protection sociale attachée à l'activité

- **Jacques Barthélémy**, Avocat, Cabinet Barthélémy Avocats (FR)

Protection sociale : nouveaux paradigmes

- **Philippe Pochet**, Institut Syndical Européen - ISE

Débat avec les participants

17h30 - Fin de la première journée

- MARDI 31 MAI -

QUATRIÈME SESSION

9h00 - Paritarisme, mutualisme et économie sociale : quelles réponses aux défis du numérique

Modérateur : **Otto Kaufmann** – Co-Président du Conseil d'Orientation de l'Ipse

Les entreprises mutualistes et paritaires, des vrais réseaux sociaux

- **Menno Aarnout**, Directeur de l'AIM
- **Francesco Briganti**, Directeur de l'AIEP

10h15 - Pause

10h30 - Des réponses d'opérateurs

- **Paula Guimarães**, Administratrice de Montepio Geral (PT)
- **Sandrino Graceffa**, Directeur de Smart (BE)

Débat avec les participants

11h45 - Conclusions

- **Philippe Frémeaux**, Journaliste économique et éditorialiste au magazine économique Alternatives

12h15 - Fin de la 4²e Rencontre Ipse

12h30 - Déjeuner

14h15 - Visite culturelle

*à confirmer



42nd Ipse Meeting

The Hague, May 30 and 31 mai, 2016
Hosted by Europe House in The Hague

The changing face of labor in the age of digital technologies: solidarity-based social protection

programme

- MONDAY 30 MAY -

9h00 - Welcome address

- **Geert Jan Hamilton**, Secretary General of the Dutch Senate
- **Madeleine Infeldt**, representative of the European Commission
- ***Lodewijk Asscher**, Deputy Prime Minister and Minister of Employment and Social Affairs of the Netherlands
- **Bernard Petit-Jean**, President of Ipse

10h00 - The issues of the 42nd Ipse Meeting

- **Dominique Boucher**, Delegate general of Ipse

SESSION I

10h15 - Digitalisation and Big data: evolution or implosion of our social models

Introduction and moderator: **Marc Dupuis**, Digital expert (FR)

Les nouveaux risques sociaux de la 4^e révolution industrielle

- **Christophe Degryse**, Researcher at the European Trade Union Institute – ETUI

Labor and employment at the heart of the sharing economy

- **Denis Stokkink**, President of Pour la Solidarité (BE), Member of the Advisory Board of Ipse

Discussion with the participants

12h15 - Buffet lunch

SESSION II

14h00 - Labor in turmoil

Moderator : **Jean Lapeyre**, special advisor to the European Economic and Social Committee, Member of the Orientation Council of Ipse

Employees, true and false independents

- **Jan Cremers**, University of Utrecht, former Member of the European Parliament (NL)

Para-subordinate workers and “slashers”

- **Alessio Gramolati**, in charge of coordinating Industrial policies at the Collective Bargaining Department of the CGIL (IT)

Political proposals for the new labor market

- **Pascal Terrasse**, Parliamentary deputy (FR)

Discussion with the participants

15h30 - Coffee break

SESSION III

15h50 - New rights for social protection

Modérateur : **Marcel Smeets**, European Association of Homes and Services for the Ageing – EAHSA, Member of the Advisory Board of Ipse

False and true entrepreneurs and the right to social protection

- **Alwin Oerlemans**, National Civil Pension Fund – APG/ABP (NL)
- **Aad Koster**, President of EAHSA and ActiZ (NL)

Social protection connected to the professional activity

- **Jacques Barthélémy**, Lawyer, Barthélémy Avocats (FR)

Social protection : new paradigms

- **Philippe Pochet**, General Director, European Trade Union Institute – ETUI

Discussion with the participants

17h30 - End of the first day

- TUESDAY 31 MAY -

SESSION IV

9h00 - Paritarian and mutualist institutions, social economy: which solutions to the challenges of the digital revolution

Modérateur : **Otto Kaufmann**, Co-President of the Orientation Council of Ipse

Mutualist and paritarian enterprises as real social networks

- **Menno Aarnout**, Director of AIM
- **Francesco Briganti**, Director of AIEP

10h15 - Coffee break

10h30 - The responses of operators

- **Paula Guimarães**, Administrator of Montepio Geral (PT), Administrator of Ipse
- **Sandrino Graceffa**, Director of SMart (BE)

Discussion with the participants

11h45 - Conclusions

- **Philippe Frémeaux**, Economic journalist and editorialist, magazine Alternatives Economiques

12h15 - End of the 42nd Ipse Meeting

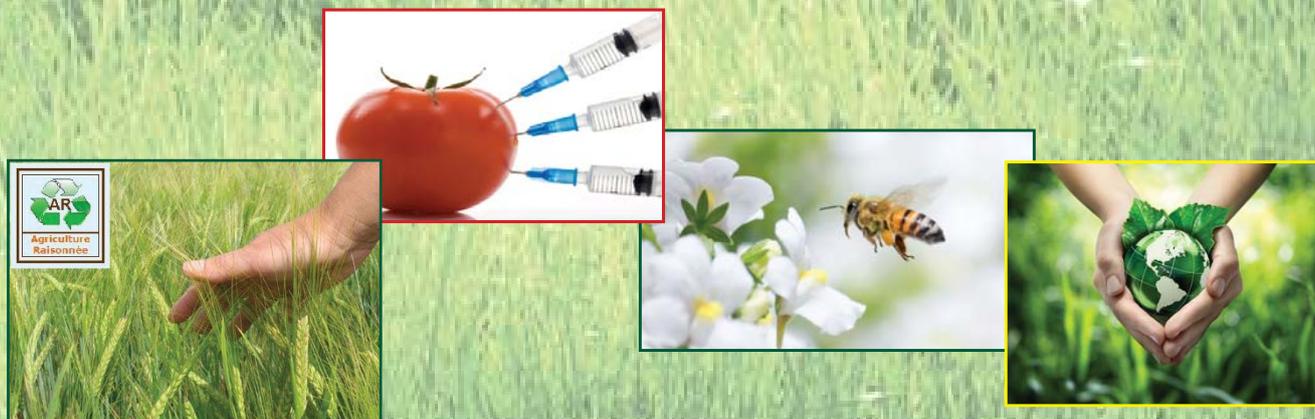
12h30 - Lunch

14h15 - Cultural visit

*tbc

« Transmets ce que tu peux de meilleur, transmets, transmets, et continue de mettre en route des projets au bénéfice de l'humain et de la nature qui vont perdurer. »

Pierre Rabhi



**Dans le cadre de son plan stratégique 2015 - 2019,
l'Ipse perpétue sa vocation de passeur
d'initiatives en s'enrichissant d'une nouvelle
rubrique dès son Folio n°72**



**« Santé, protection sociale
et environnement »**

Folio 72 sortira de presse à la mi-juillet 2016